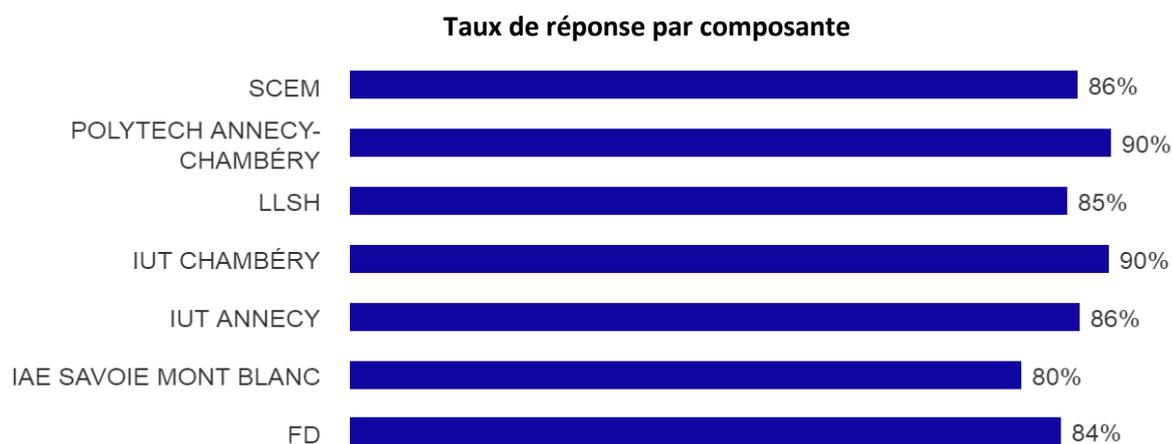


Tous les ans, l'observatoire de l'USMB enquête l'ensemble de ses diplômés de DUT, licence professionnelle, master et ingénieurs. L'enquête a pour objectif d'observer le devenir des diplômés : poursuites d'études depuis leur sortie de l'université, situation et insertion professionnelles, ainsi que l'appréciation de leur situation et de leur formation. Le questionnaire porte sur leur situation au 1^{er} décembre de l'année N+2. Cette date d'observation est la même quelle que soit la date effective d'obtention du diplôme, qu'elle soit comprise entre juin et décembre, correspondant ainsi à un temps d'observation de 30 mois pour une sortie en juin. Cette étude est réalisée dans le cadre de l'enquête nationale sur le devenir des diplômés de licence professionnelle et master, pilotée par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DEGESIP).

L'enquête porte sur la situation des diplômés 2018, au 1^{er} décembre 2020. Il s'agit de la onzième promotion à être interrogée.

Taux de réponse à l'enquête toujours très élevé



Entre décembre 2020 et fin mars 2021, 3413 diplômés 2018 ont été interrogés, par mail ou par téléphone. 2917 réponses exploitables ont été recueillies, soit un taux de réponses global de 85 %.

Poursuite d'études

Le taux de poursuite d'études est corrélé au niveau de diplôme : plus on progresse dans la diplomation moins la poursuite est généralisée. Ainsi, 15 % des diplômés de master poursuivent ou reprennent des études dans les 30 mois suivant l'obtention du diplôme, contre 30 % pour les LP et 92 % pour les DUT.

Alors que les dernières années, les poursuites et reprises d'études étaient en augmentation, pour les diplômés 2018, elles sont en légère diminution (46 % pour les diplômés 2017 et 43 % pour ceux de 2018). Cette baisse est liée aux licences professionnelles (LP) qui passent de

34 % à 30 %, et plus particulièrement dans le domaine Droit, Economie, Gestion (DEG) (-5 points).

Pour les masters, c'est le domaine des Sciences Humaines et Sociales (SHS) qui est en baisse (-9 points) alors que le domaine DEG est en augmentation (+3 points).

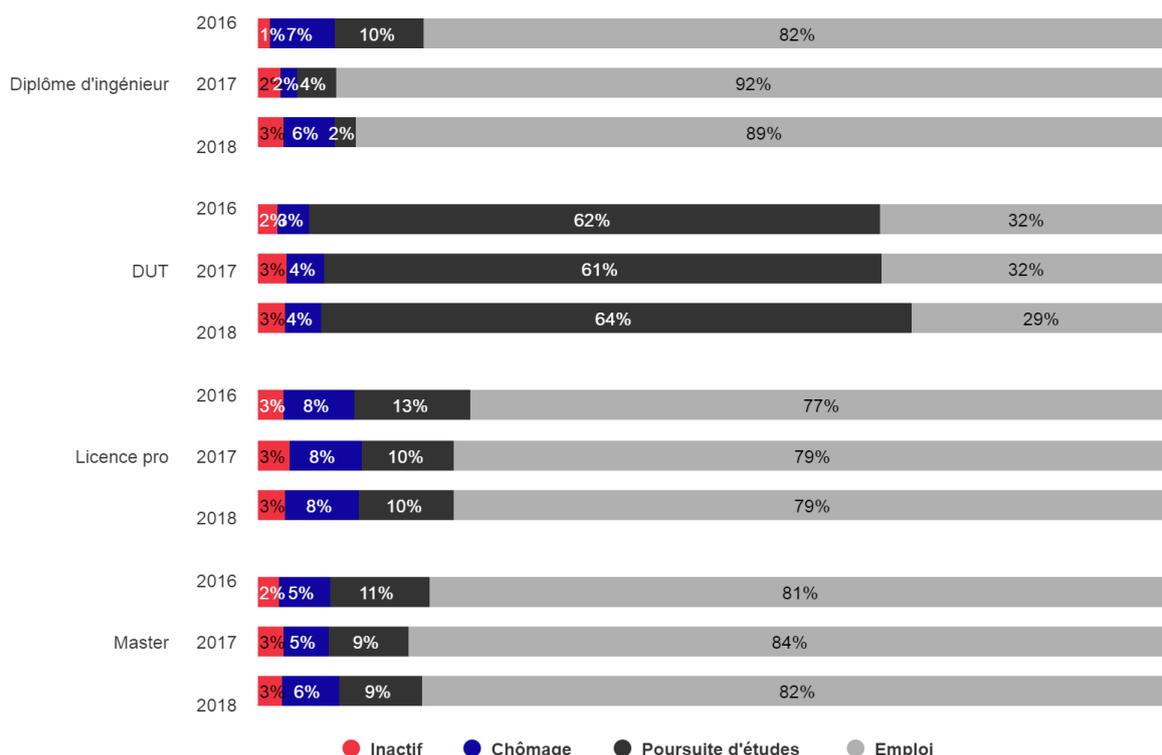
Taux de poursuite d'études selon les promotions

DOMAINE	ANNEE OBTENTION DU DIPLOME				
	2014	2015	2016	2017	2018
Diplôme d'ingénieur	19 %	17 %	21 %	18 %	13 %
DUT	88 %	90 %	90 %	92 %	92 %
Licence professionnelle	33 %	26 %	29 %	34 %	30 %
Master	20 %	19 %	18 %	16 %	15 %

Situation à 30 mois

30 mois après l'obtention de leur diplôme, 6 % des répondants sont en situation de recherche d'emploi. Ce taux est en augmentation par rapport aux années précédentes (+1 point entre les enquêtes 2020 et 2021). Cette augmentation se constate sur les diplômes de LP (+0,2 points), master (+1,4 points) et les diplômes d'ingénieur (+3,8 points). Les DUT sont les moins touchés par la situation de recherche d'emploi (-0,04 points entre les diplômés 2017 et 2018). Cependant, ils sont de plus en plus nombreux à poursuivre des études 2 ans après l'obtention de leur diplôme (64 % pour les diplômés 2018 contre 61 % ceux de 2017).

Situation des diplômés au 1^{er} décembre



● Inactif ● Chômage ● Poursuite d'études ● Emploi

COVID-19

Sur les diplômés s'étant déclaré en emploi, 162 d'entre eux sont dans un dispositif de chômage partiel ou en activité partielle en lien avec la crise sanitaire, cela représente 8 diplômés d'ingénieur (4 %), 21 DUT (2 %), 74 LP (8 %) et 59 masters (7 %). Le domaine Droit, Economie, Gestion (DEG) est davantage touché par ces dispositifs exceptionnels.

Pour la promotion 2018, le taux de chômage est de 8,58 %. Ce taux n'avait pas été aussi élevé depuis l'enquête auprès de la promotion 2011. La baisse du taux d'emploi est plausiblement due à la crise sanitaire (Covid 19), qui a commencé au début de l'année 2020.



Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de répondants en emploi par la population sur le marché du travail. **L'ensemble des diplômés s'étant déclarés sur le marché du travail est pris en compte, aucune exclusion.**

Taux d'insertion



Le taux d'insertion est défini comme étant la part des diplômés occupant un emploi, sur l'ensemble des diplômés qui sont sur le marché du travail. **Ce taux est calculé sur les diplômés français, issus de la formation initiale, entrés immédiatement et durablement sur le marché de l'emploi après l'obtention de leur diplôme.** Sont exclus de ce taux les diplômés étrangers, ayant poursuivi des études ou âgés de plus de 30 ans au moment du diplôme. Ce taux permet de se comparer avec les données nationales.

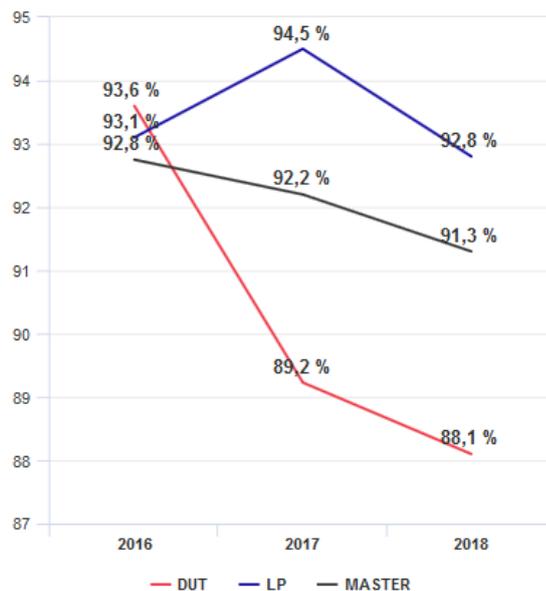
Les données nationales seront disponibles en décembre 2021.

Le taux d'insertion professionnelle a subi une baisse entre la promotion 2017 et celle de 2018, passant de 93,09 % à 91,86 % (-1,3 points).

Pour les domaines Arts, Lettres, Langues (ALL), Droit, Economie, Gestion (DEG) et Sciences, Technologies, santé (STS), les taux sont en diminution. On note une baisse prononcée dans le domaine DEG, que ce soit pour les masters (-2,84 points entre les diplômés 2017 et 2018) ou les licences professionnelles (-1,63 points entre les diplômés 2017 et 2018).

A contrario, pour le domaine Sciences Humaines et Sociales (SHS), le taux d'insertion professionnelle est en hausse de 3,46 points entre les diplômés 2017 et 2018.

Taux d'insertion selon diplôme



Caractéristiques des emplois occupés au 1er décembre 2020

Type de contrat :



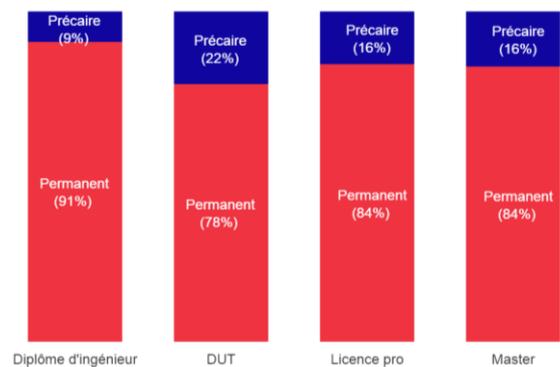
Emploi permanent : CDI, CDI de chantier, CDI de mission Fonctionnaire (y compris fonctionnaire stagiaire ou élève fonctionnaire) , profession libérale, indépendant, chef d'entreprise, auto entrepreneur.

Emploi précaire : CDD (hors contrats spécifiques au doctorat), intérimaire, intermittent du spectacle, pigiste et vacataire.

84 % des emplois occupés par les diplômés 2018 sont permanents. On observe les mêmes taux pour les diplômés de masters et de licences professionnelles.

Pour les diplômés d'ingénieur, le taux est supérieur à la moyenne, 91 % des diplômés sont en emploi permanent. A l'inverse pour les DUT, le taux est inférieur, avec 78 % d'emploi permanent.

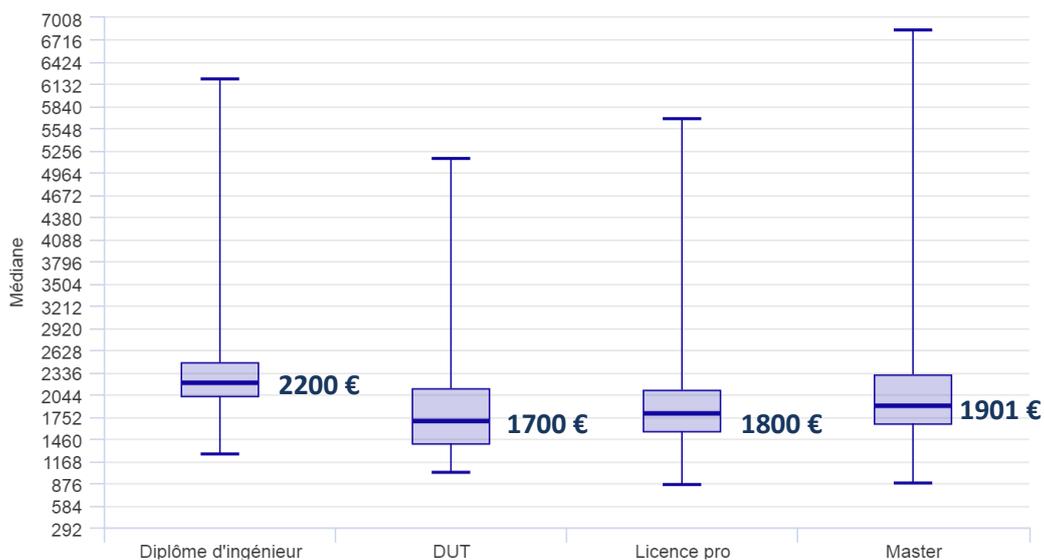
Type de contrat selon le diplôme



Revenu net mensuel :

Le salaire net mensuel médian (en comptant les primes) des diplômés 2018 est de 1900 € ; l'année précédente, il était de 1880 €.

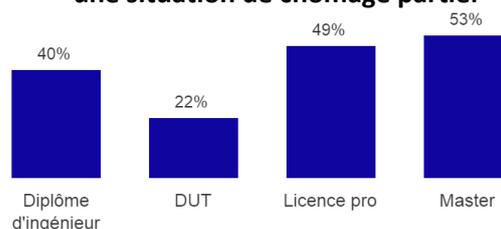
Salaire net mensuel médian + primes (Equivalent temps plein)



COVID-19

Parmi les diplômés ayant déclaré être en situation de chômage partiel ou en activité partielle (162 diplômés), 53 % d'entre eux ont un salaire qui a diminué durant la crise sanitaire, 44 % ont un salaire qui n'a pas changé et 3 % ont un salaire qui a augmenté.

Diminution du salaire des diplômés étant dans une situation de chômage partiel



Employeur :

83 % des diplômés 2018 travaillent dans le secteur privé : 4 % sont indépendants, 4 % sont dans des associations et 1 % sont en profession libérale. Les 74 % restants sont dans des entreprises privées.

17 % des diplômés sont dans le secteur public : 14 % dans la fonction publique et 3 % dans des entreprises publiques.

Parmi l'ensemble des diplômés 2018, 7 % ont créé ou repris une entreprise. La création d'entreprises est plus fréquente pour les diplômés de licence professionnelle (9 %).

Bassin de recrutement :

Le bassin de recrutement est déterminé à partir du code postal de l'entreprise dans laquelle les diplômés déclarent exercer leurs emplois au 1^{er} décembre 2020. La région Auvergne-Rhône-Alpes est le bassin d'emplois privilégié des diplômés de l'USMB, 70 % des diplômés travaillent dans cette région. En 2017, ils étaient 65 % et 67 % en 2016. Les diplômés de DUT et de licences professionnelles restent majoritairement dans la région, avec respectivement 80 % et 74 %. Quant aux diplômés d'école d'ingénieur, la moitié part dans d'autres régions ou à l'étranger.



Près de 8 % des diplômés exercent leur emploi à l'étranger, notamment en Suisse (46 %)

Région de recrutement en fonction du diplôme

	DUT	LP	Master	Diplôme d'ingénieur	USMB
Auvergne Rhône Alpes	80 %	74 %	63 %	52 %	70 %
Ile de France	5 %	4 %	10 %	9 %	7 %
Autres régions	11 %	16 %	17 %	32 %	16 %
Etranger	4 %	6 %	10 %	7 %	8 %

Satisfaction :

Satisfaction apportée par l'emploi occupé

	Contenu de l'emploi	Niveau de responsabilité	Reconnaissance compétences	Niveau de rémunération	Relations dans l'entreprise	Autonomie dans le travail	Perspectives de carrière	Localisation de l'emploi
Diplôme d'ingénieur	85 %	86 %	73 %	62 %	84 %	95 %	71 %	72 %
DUT	89 %	85 %	83 %	67 %	88 %	94 %	69 %	83 %
Licence pro	91 %	83 %	76 %	64 %	90 %	95 %	69 %	86 %
Master	89 %	86 %	68 %	54 %	84 %	94 %	61 %	77 %
Total	89 %	85 %	75 %	61 %	87 %	94 %	66 %	81 %

92 % des diplômés 2018 sont satisfaits de leur emploi : 36 % sont plutôt satisfaits et 56 % sont tout à fait satisfaits. L'année précédente, 91 % des diplômés étaient satisfaits. Le type de diplôme influe sur la satisfaction dans l'emploi. Les DUT sont plus largement satisfaits (95 %). Au contraire, les ingénieurs sont moins satisfaits (85 % de satisfaction). Lors de l'enquête 2020, sur l'ensemble des diplômés 2017, les titulaires de diplômes d'ingénieur étaient davantage satisfaits, avec 95 % de satisfaction.

Les diplômés 2018 sont satisfaits de leur emploi et notamment de l'autonomie dans le travail (94 %), du contenu de l'emploi (89 %), des relations dans l'entreprise (87 %) et du niveau de responsabilité (85 %). Cependant, les diplômés sont moins satisfaits du niveau de rémunération (61 % de satisfait) et des perspectives de carrière (66 %).



Pour plus de précisions, les résultats de l'enquête sont accessibles sur le SIAD ou en suivant le lien suivant : <https://pilotage-statistiques.univ-smb.fr/?p=528>